



**eurECCA**

EUROPEAN CABIN CREW ASSOCIATION



Tous PNC toutes compagnies

16/07/2018

## **EurECCA soutient la 1ere grève européenne des PNC Ryanair**

Un tribunal hollandais a condamné la semaine dernière Ryanair à verser des dommages-intérêts à une PNC licenciée pour avoir refusé de venir travailler à Dublin après un transfert forcé de sa base d'Eindhoven aux Pays-Bas vers Dublin en Irlande. Ce jugement est d'une importance capitale, car selon son contrat de travail irlandais, Ryanair pouvait l'obliger à déménager. Le juge néerlandais a toutefois condamné qu'en l'espèce le droit néerlandais va au-delà de la loi irlandaise et que Ryanair n'avait aucun motif de la congédier

EurECCA se félicite de ce jugement clair sur la reconnaissance de la base d'affectation et surtout sur la protection que cela donne aux PNC de Ryanair de ne plus être envoyés à travers toute l'Europe au bon vouloir de la Direction.

Ce jugement constitue également un soutien important à tous les PNC de Ryanair qui sont de plus en plus unis dans leur détermination à engager un véritable dialogue avec leur Direction sur les questions de droit du travail et contribuer ainsi au succès quotidien de leur compagnie.

Afin de permettre aux PNC de considérer Ryanair comme un employeur attrayant et pouvoir y poursuivre une carrière, plusieurs sujets clés doivent être abordés :

1 -Ryanair doit appliquer la législation nationale impérative aux contrats de travail et doit se conformer à toutes les procédures internes des ressources humaines de tous les pays européens où ils ont des bases d'affectation, conformément à la Réglementation Européenne;

2 -Ryanair doit engager des négociations avec les représentants désignés par les syndicats, sans imposer de restrictions;

3 -Ryanair doit appliquer les mêmes termes et conditions de travail à tous les PNC Ryanair y compris les PNC employés via les agences d'intérim Workforce et Crewlink.

A ce jour, Ryanair choisit de continuer d'ignorer ces revendications et ne donne pas d'autre choix aux syndicats nationaux que d'appeler à une grève conjointe les 25 et 26 juillet prochains au Portugal, en Espagne, en Italie et en Belgique.

EurECCA soutient activement cette action revendicative et appelle la Commission européenne et les gouvernements de tous les pays européens où Ryanair a des bases d'affectation à agir contre le dumping social pratiqué par le transporteur low cost irlandais. Les autorités nationales restent responsables de l'application de la législation de l'UE et de la législation nationale impérative.

La protection des droits des PNC est l'un des principes fondamentaux d'EurECCA. Par conséquent, EurECCA soutient les syndicats nationaux dans leurs demandes à l'Agence Européenne de la Sécurité Aérienne (AESA) et aux autorités nationales de l'aviation civile d'être plus vigilants et obliger Ryanair à respecter la loi. Toutes les limitations de temps de vol et de repos doivent être respectées, même un jour de grève!

**EurECCA soutient les syndicats européens dans leur conviction que Ryanair doit incorporer dans son modèle économique les valeurs de l'Union Européenne basées sur la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité et la règle de loi.**

